

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2657

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2657 Modifiant les règlements numéros 1771, 1772, 2029, 2049, 2160, 2161, 2368, 2398, 2574 et 2621, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante :

- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 17 mars 2025.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 18 mars 2025

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate